



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**
Santé animale



IS ABV
Informationssystem Antibiotika
in der Veterinärmedizin

SI ABV

**Premier aperçu des prescriptions d'antibiotiques
chez les animaux de compagnie en Suisse**

2020

Publié en mars 2022

• **Table des matières**

1	Résumé	3
2	Introduction	3
2.1	Contexte	3
2.2	Méthodologie du rapport	4
2.3	Déclarations de prescription par semaine depuis le début de l'enregistrement dans le SI ABV	5
3	Nombre de traitements déclarés	6
3.1	Nombre de traitements déclarés par espèce animale	6
3.2	Déclaration par des cabinets et prescriptions par espèce animale	7
3.3	Nombre de traitements déclarés par classe de principes actifs	7
3.4	Nombre de traitements déclarés comprenant des antibiotiques critiques, par espèce animale	8
3.5	Nombre de traitements déclarés par motif de traitement	8
4	Quantités de principes actifs.....	9
4.1	Quantités de principes actifs par classe de principes actifs et par espèce animale.....	9
4.2	Quantités de principes actifs par motif de traitement	11
5	Conclusions	12

1 Résumé

Depuis octobre 2019, les vétérinaires sont tenus d'enregistrer toutes les prescriptions d'antibiotiques dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV). Ils ont pu mettre en œuvre rapidement et de manière fiable l'obligation de saisir ces données en dépit de la charge de travail supplémentaire que cela représente pour eux. La qualité des données doit cependant encore être améliorée. Cela fait des années que la quantité totale d'antibiotiques vendue en Suisse diminue. Sur la base des données collectées en 2020 dans le SI ABV, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) peut désormais présenter pour la première fois des données spécifiques sur l'utilisation d'antibiotiques pour traiter les animaux de compagnie. Celles-ci indiquent à la fois le nombre de traitements et les quantités de principes actifs utilisées lors des traitements antibiotiques administrés aux chiens, aux chats et aux équidés. Le rapport indique que les vétérinaires utilisent principalement des antibiotiques de première ligne, ce qui montre qu'ils se conforment aux bonnes pratiques en matière de prescription.

Les chats reçoivent plus souvent des antibiotiques critiques que les chiens et les équidés, car ceux-ci sont plus faciles à administrer que des médicaments par voie orale. Il s'agit en partie de préparations ayant un effet à long terme et qui s'éliminent lentement.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de répondre précisément à toutes les questions, mais les données collectées permettent de dégager de futures tendances concernant le nombre de traitements, la quantité de principes actifs et les bonnes pratiques en matière de prescription. De plus, elles fourniront des indications importantes pour déterminer dans quels domaines les mesures déjà prises pour une utilisation appropriée des antibiotiques sont efficaces et ceux où des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les évaluations seront étendues en conséquence au cours des prochaines années.

2 Introduction

2.1 Contexte

Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), différentes mesures ont été prises pour réduire l'utilisation des antibiotiques. Beaucoup de choses ont été réalisées dans le domaine vétérinaire depuis lors. En plus des exigences légales, des instruments visant à améliorer l'utilisation adéquate des antibiotiques ont été élaborés en étroite collaboration avec des experts (par ex. guides thérapeutiques), des approches visant à améliorer la prévention ont été conçues (par ex. le [manuel Prévention et contrôle des infections pour les cabinets et cliniques pour petits animaux en Suisse](#)) et divers projets de recherche (par ex. PNR 72) ont été menés, qui proposent d'autres approches pour déterminer des mesures préventives. De plus, la formation continue et l'information des milieux concernés ont été renforcées (par ex. flyers pour la sensibilisation des détenteurs d'[équidés](#) ou de [chiens et chats](#)). Ces mesures ont encore amélioré la prise de conscience et l'engagement des vétérinaires et des détenteurs d'animaux. Les chiffres des ventes d'antibiotiques des titulaires de l'autorisation de mise sur le marché sont évalués depuis des années et publiés dans le rapport ARCH-Vet.

Dans le cas des animaux de compagnie, il est particulièrement difficile de comparer directement les données du rapport ARCH-Vet concernant les quantités de principes actifs et celles concernant les quantités vendues. Les données ARCH-Vet relatives aux animaux de compagnie ne mentionnent que les préparations autorisées exclusivement pour ceux-ci. Les préparations autorisées à la fois pour les animaux de compagnie et les animaux de rente apparaissent dans le rapport ARCH-Vet concernant les animaux de rente. En revanche, les données de prescription du système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) comprennent tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques, les médicaments à usage humain reconvertis et les préparations directement importées de l'étranger qui ont été utilisés. Les préparations à usage externe/topique ne sont quant à elles pas saisies dans le SI ABV, mais elles figurent dans les données ARCH-Vet.

Jusqu'à présent, ces données n'ont cependant pas permis de déterminer pour quelles espèces animales ces antibiotiques sont utilisés et pour quelles raisons. De plus, dans le contexte des résistances, la quantité d'antibiotiques n'est pas le seul élément déterminant : le nombre de traitements administrés à des animaux revêt lui-aussi une grande importance. C'est à cet effet que le SI ABV a été mis en place. Depuis le 1^{er} octobre 2019, les vétérinaires doivent enregistrer toutes les prescriptions d'antibiotiques dans cette banque de données. Ils ont rapidement mis en œuvre de manière fiable les changements techniques et administratifs qui s'imposaient pour appliquer l'obligation de saisie et ils enregistrent les prescriptions d'antibiotiques en continu. Les évaluations ont montré dans quels domaines il était encore nécessaire d'optimiser la qualité des données. Depuis que les vétérinaires reçoivent des retours sur les données qu'ils enregistrent, la qualité de ces dernières ne cesse de s'améliorer.

Ainsi, un rapport a pu être établi pour la première fois en s'appuyant sur les données enregistrées dans le SI ABV en 2020 (première année après l'introduction du système où les données ont été saisies de façon complète). Ce premier aperçu évalue les quantités d'antibiotiques et le nombre de traitements déclarés pour les chiens, les chats et les chevaux.

L'évaluation fournit des indications sur l'utilisation et les quantités d'antibiotiques remises pour les trois espèces animales. Pour la première fois, il est possible de déterminer la quantité de principes actifs prescrits pour les chiens, les chats et les chevaux. La pertinence ces indications est toutefois très limitée, car les animaux ont besoin de quantités de principes actifs variables en fonction de leur poids. De plus, il existe des différences considérables de poids moléculaire entre les principes actifs : la quantité de principe actif nécessaire pour un traitement sera bien plus faible avec un antibiotique moderne qu'avec un antibiotique ancien.

Le nombre de traitements déclarés est un indicateur important, car il offre un bon aperçu du nombre de traitements comprenant des antibiotiques. Toutefois, il faut l'interpréter avec prudence. Pour les chiens et les chats, en particulier, le système ne permet parfois pas d'enregistrer en une seule fois un traitement s'étalant sur plusieurs jours, et une déclaration est donc transmise au SI ABV pour chaque jour de traitement. On peut donc supposer que le nombre de traitements effectifs est inférieur au nombre de de traitement déclarés.

Le rapport sera publié chaque année, ce qui permettra de comparer les années et de dégager des tendances.

2.2 Méthodologie du rapport

Le présent rapport sur les animaux de compagnie évalue les données de 2020, qui concernent les chats, les chiens et les équidés, ces derniers étant toujours classés comme animaux de compagnie dans le SI ABV. Le SI ABV contient toutes les prescriptions d'antibiotiques à des animaux de rente et à des animaux de compagnie. Il convient de noter que tout recours à des antibiotiques¹, indépendamment de la quantité utilisée, doit être déclaré au SI ABV. Les pratiques en matière de prescription diffèrent beaucoup pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Ainsi, les animaux de compagnie sont toujours traités de manière individuelle, alors que pour les animaux de rente, les traitements de groupes sont fréquents et que des antibiotiques peuvent être remis à titre de stocks. Pour les animaux de rente, les prescriptions d'antibiotiques enregistrées sont en outre mises en lien avec l'unité d'élevage. Comme les détenteurs de chiens, de chats et d'équidés sont en général des particuliers, les données relatives aux propriétaires ne sont pas enregistrées. En raison de ces différences, l'évaluation des données relatives aux animaux de rente (bovins, porcs, ovins et caprins, volailles, lapins, poissons, camélidés et gibier d'élevage) est publiée dans un [rapport](#) séparé.

Le présent rapport évalue pour les chiens, les chats et les équidés les chiffres clés du nombre de traitements déclarés et de la quantité de principes actifs. La déclaration des prescriptions d'antibiotiques pour les autres espèces animales n'étant pas obligatoire, ces données n'ont pas été évaluées. Une déclaration de prescription concerne toujours un animal, mais elle peut indiquer plusieurs préparations et donc différents principes actifs d'antibiotiques. La méthode d'exclusion des données non plausibles est la même que pour les animaux de rente. Elle est décrite dans les [annexes du rapport SI ABV](#) sur les animaux de rente.

¹ Sont exclues du régime de déclaration au SI ABV les préparations d'antibiotiques à usage topique comme les collyres et les pommades auriculaires.

En raison de leur importance, les antibiotiques critiques² sont traités séparément dans ce rapport lorsque c'est possible. Pour des raisons de protection des données, les céphalosporines ne peuvent pas toujours être analysées séparément. Dans certaines évaluations, elles sont ainsi regroupées dans une seule catégorie.

2.3 Déclarations de prescription par semaine depuis le début de l'enregistrement dans le SI ABV

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, 1 768 959 de prescriptions ont été déclarées dans le SI ABV, dont 548 604 concernaient des animaux de compagnie. Au moment de l'établissement du présent rapport, 1139 cabinets et cliniques vétérinaires étaient enregistrés dans le SI ABV, dont 841 cabinets qui avaient déclaré des prescriptions à des animaux de compagnie.

Les prescriptions pour les animaux de compagnie doivent être déclarées au SI ABV depuis le 1^{er} octobre 2019. Les données du présent rapport datent de 2020 (Figure 1). La répartition du nombre de prescriptions est restée globalement constante tout au long de l'année - on remarque uniquement une baisse des prescriptions pour les chiens et les chats autour des fêtes (Pâques, Pentecôte et Noël). De plus, on constate une augmentation des prescriptions pour les chats à partir de la 40^e semaine, alors que ce n'est pas le cas pour les autres espèces animales ; l'évaluation des données 2021 montrera s'il s'agit d'une tendance saisonnière ou durable. Les prescriptions pour les équidés ont connu moins de fluctuations.

²Les substances actives critiques sont celles des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 OMéDV. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, les fluoroquinolones et les macrolides. Les chiffres des ventes (ARCH-Vet) indiquent un recul de l'utilisation de ces principes actifs critiques en Suisse depuis 2016. Ces antibiotiques ont été catégorisés comme antibiotiques critiques, car l'OMS estime qu'en médecine humaine ils font partie des antibiotiques d'importance critique les plus prioritaires. Ces principes actifs sont indispensables en médecine humaine pour le traitement des maladies infectieuses. Raison pour laquelle ils doivent être utilisés de manière très restrictive et uniquement si les antibiotiques non critiques de première intention sont inefficaces. Si des antibiotiques critiques doivent néanmoins être utilisés, alors uniquement après avoir identifié l'agent pathogène et après que leur efficacité a été démontrée à l'antibiogramme.

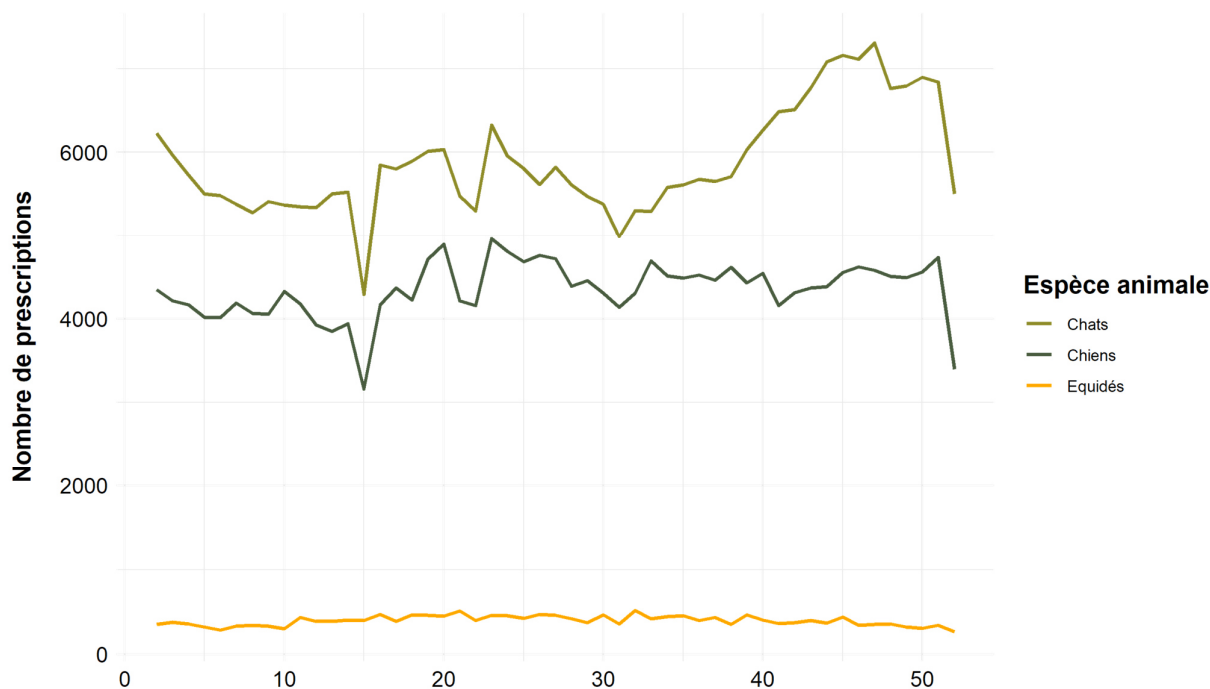


Figure 1 : Nombre de prescriptions à des animaux de compagnie par semaine du 1.1.2020 au 31.12.2020.

3 Nombre de traitements déclarés

3.1 Nombre de traitements déclarés par espèce animale

Le nombre de **traitements déclarés** permet d'estimer la fréquence à laquelle des antibiotiques sont prescrits. En 2020, la plupart des prescriptions déclarées concernaient des traitements administrés à des chats (304 097), des chiens (224 265) et des équidés (20 242). En 2020, la Suisse comptait environ 1,7 million de chats³, 522 000 chiens⁴ et 113 000 équidés⁴.

Le nombre de traitements déclarés est un indicateur important, car il offre un bon aperçu du nombre de traitements comprenant des antibiotiques. Toutefois, le nombre de traitements déclarés doit être interprété avec prudence : il ne correspond pas nécessairement au nombre d'animaux traités car un animal peut avoir été traité plusieurs fois ou pendant plusieurs jours. Pour les chiens et les chats en particulier, les traitements s'étalant sur plusieurs jours sont parfois enregistrés dans le SI ABV comme plusieurs traitements individuels : certains logiciels de cabinet qui transmettent les données au SI ABV clôturent les procédures de façon quotidienne, ce qui déclenche donc chaque jour une nouvelle déclaration au SI ABV pour les traitements durant plusieurs jours. Par conséquent, les analyses qui mettent en relation le nombre de déclarations et le nombre d'animaux ne sont pas pertinentes. À l'avenir, des indicateurs plus complexes seront utilisés, qui tiendront compte du nombre de jours de traitement. Pour ces chiffres clé, cette méthode de déclaration ne pose plus de problème.

Tableau 1 : Traitements déclarés par espèce animale

Espèce animale	Nombre de traitements déclarés
Chats	304 097
Chiens	224 265
Équidés	20 242
Total	548 604

³ Données de [VHN - Animaux familiers](#)

⁴ La valeur médiane des animaux vivants par mois de l'année est tirée des [Statistiques animales - Identitas](#)

3.2 Déclaration par des cabinets et prescriptions par espèce animale

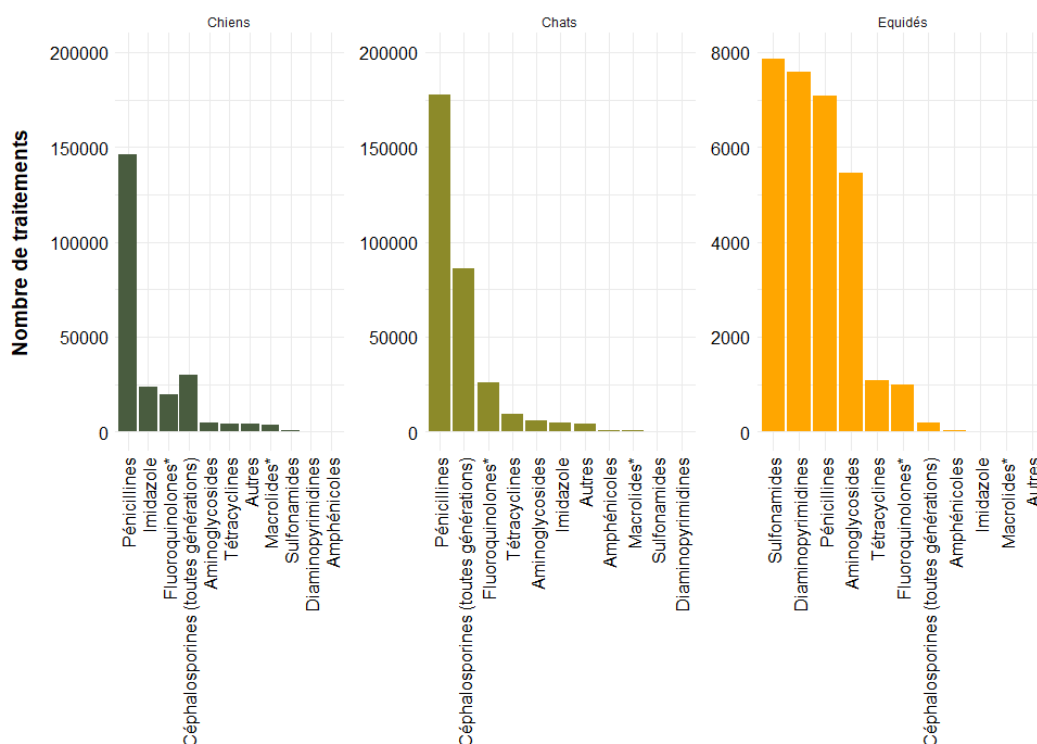
Au total, 767 cabinets vétérinaires ont déclaré des prescriptions d'antibiotiques pour les chiens, 785 cabinets, pour des chats et 309 cabinets, pour des équidés.

Les prescriptions concernaient 277 préparations différentes destinées à des chiens, 248 à des chats et 123 à des équidés.

3.3 Nombre de traitements déclarés par classe de principes actifs

Au total, 342 préparations ont été prescrites, dont 54 (15,8 %) contenaient deux ou plus de deux principes actifs antibiotiques. De telles préparations combinées ont été prescrites pour 34 324 traitements (6,3 % de tous les traitements). Pour ces préparations, les prescriptions de la figure 2 sont enregistrées dans chacune des classes d'antibiotiques⁵ concernées et elles sont donc comptées plusieurs fois. Cela n'est valable que pour cette partie du rapport. Selon l'annexe 5 OMédV, les classes de principes actifs critiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, les fluoroquinolones et les macrolides.

Pour les chiens et les chats, les traitements comprenaient le plus souvent des pénicillines (respectivement 145 247 et 176 251 traitements) et pour les équidés, des sulfonamides (7668 traitements) et des dérivés de diaminopyrimidine (7394 traitements). Pour les chats, la deuxième classe de principes actifs la plus utilisée est celle des céphalosporines (toutes générations confondues, avec 85 380 traitements). Cette classe d'antibiotiques comprend notamment les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, qui, contrairement aux céphalosporines plus anciennes, font partie des antibiotiques critiques (Figure 2).



3.4 Nombre de traitements déclarés comprenant des antibiotiques critiques, par espèce animale

Des antibiotiques critiques⁶ ont été utilisés dans 24,38 % de tous les traitements déclarés (Tableau 2). Le plus grand nombre de traitements déclarés comprenant des antibiotiques critiques concernait les chats (103 504 traitements), suivis des chiens (29 103) et des équidés (1159). La part de traitements vétérinaires comprenant des principes actifs critiques est plus élevée pour les chats que pour les chiens et les équidés. Il s'agit en partie de préparations ayant un effet à long terme et une demi-vie d'élimination longue, qui sont surtout utilisées chez les chats en raison de la difficulté à administrer les médicaments.

Tableau 2 : Nombre total de traitements déclarés comprenant des principes actifs critiques, par espèce animale

Espèce animale	Nombre de traitements déclarés	Nombre de prescriptions comprenant des principes actifs critiques
Chats	304 097	103 504
Chiens	224 265	29 103
Équidés	20 242	1 159
Total	548 604	133 766

3.5 Nombre de traitements déclarés par motif de traitement

Chez les **chiens**, le motif de traitement de loin le plus fréquent concernait les infections orales et gastro-intestinales, y compris des dents (56 045 traitements), suivi par les maladies de la peau et des oreilles (51 331 traitements). Le troisième motif de traitement le plus fréquent concernait les opérations ou autres interventions (39 167 traitements).

Chez les **chats**, le motif de traitement de loin le plus fréquent concernait les maladies de peau et des oreilles (77 977 traitements), suivi par les infections orales et gastro-intestinales, y compris des dents (50 930 traitements). Les morsures et les abcès cutanés sont compris dans les maladies de peau. En troisième position, on trouve les maladies respiratoires et cardiaques (37 790 traitements). À la différence de ce que l'on observe chez les chiens, les opérations ou autres interventions arrivent en cinquième position seulement.

Chez les **équidés**, le motif de traitement de loin le plus fréquent concernait les maladies de l'appareil locomoteur (6258 traitements). Les opérations ou autres interventions étaient le deuxième motif de traitement le plus fréquent (4642 traitements). Ces deux motifs de traitement ont été indiqués dans environ la moitié de toutes les prescriptions.

L'ordre de fréquence des motifs de traitement pour les principes actifs critiques est très similaire. Chez les chats et les équidés, les opérations ou autres interventions sont le troisième motif de traitement le plus fréquent pour l'administration de principes actifs critiques, alors que chez les chiens ce sont les maladies urogénitales. De plus, chez les chats, la part de principes actifs critiques prescrits pour les opérations ou autres interventions est plus faible que pour les autres motifs de traitement.

⁶Les principes actifs critiques sont ceux des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 OMédV. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, les fluoroquinolones et les macrolides.

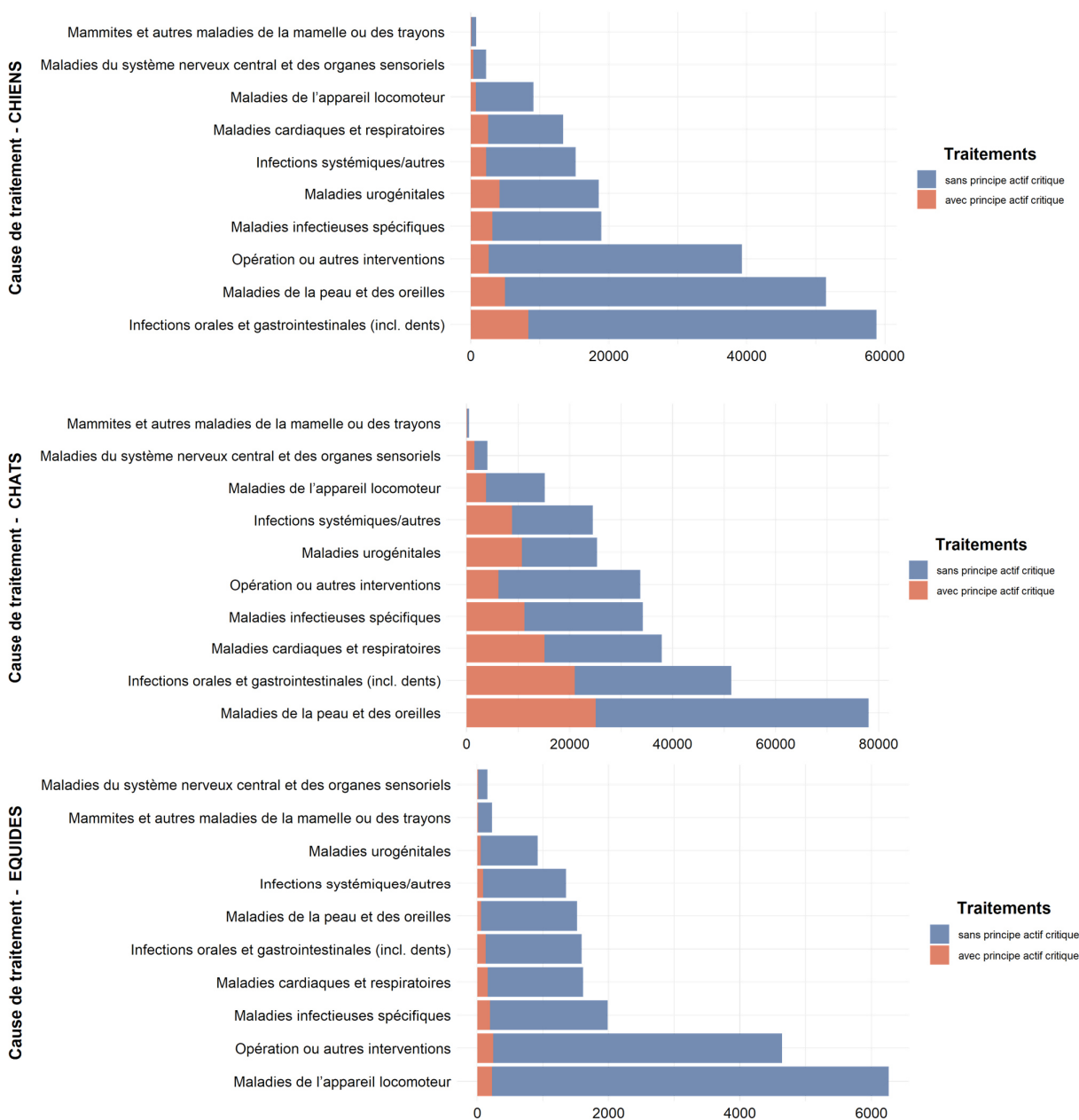


Figure3 : Nombre de traitements déclarés (traitement d'un animal) par motif de traitement et par classe de principes actifs pour les chiens, les chats et les équidés. Nota bene : les échelles d'axe sont différentes selon les espèces animales.

4 Quantités de principes actifs

4.1 Quantités de principes actifs par classe de principes actifs et par espèce animale

Au total, 1708 kg de principes actifs ont été prescrits. Si une préparation contient plusieurs principes actifs appartenant à différentes classes, ceux-ci sont mentionnés dans ce rapport dans les classes correspondantes⁷. Lorsque les prescriptions sont déclarées dans le SI ABV, une distinction est faite entre les médicaments

⁷ Les exceptions figurent dans les [annexes](#).

vétérinaires autorisés en Suisse, les médicaments à usage humain autorisés en Suisse et les médicaments vétérinaires importés de l'étranger. Parmi les préparations déclarées, 24 sont des préparations importées et 123 des préparations à usage humain.

Lors de la comparaison des quantités de principes actifs, il faut notamment tenir compte du fait qu'ils ont des poids moléculaires différents. Les tétracyclines, par ex., sont lourdes, alors que les macrolides sont légères : à quantité égale de principe actif, les macrolides permettent d'effectuer un plus grand nombre de traitements que les tétracyclines.

La plus grande quantité de principes actifs a été déclarée pour les équidés (1062 kg), suivis par les chiens (547 kg) et les chats (99 kg) : il faut rappeler que les animaux lourds ont besoin d'une plus grande quantité de principes actifs que les animaux légers. De plus, d'autres différences existent aussi entre les différents principes actifs et les modes d'administration, ce qui a une influence sur la quantité de principes actifs nécessaires pour un traitement. Dans l'ensemble, la quantité de principes actifs critiques était faible. La plus grande quantité de principes actifs des classes d'antibiotiques critiques a été utilisée pour les chiens (19 kg), suivis des chats (7 kg) et des équidés (5 kg). En revanche, si l'on considère la part de la quantité de principes actifs critiques par rapport à la quantité totale de principes actifs, la part utilisée pour les chats est la plus élevée (7 %), alors qu'elle est environ deux fois moins importante pour les chiens (4 %). La part utilisée pour les équidés est très faible (0,4 %).

Tableau 3 : Quantités absolues de principes actifs, quantités de principes actifs et pourcentages d'antibiotiques critiques⁸ par espèce animale en 2020

Espèce animale	Quantité totale de principes actifs [kg]	Quantité de principes actifs critiques [kg]	Part en % par espèce animale
Chiens	546,8	19,3	3,5 %
Chats	98,7	6,9	7,0 %
Équidés	1 062,2	4,6	0,4 %
Total	1 707,7	30,8	1,8 %

La plupart des préparations prescrites sont des médicaments vétérinaires autorisés en Suisse. Un nombre relativement important de préparations à usage humain a été reconverti. La reconversion est autorisée lorsqu'aucun médicament vétérinaire n'est autorisé ou disponible pour le traitement. Peu de médicaments ont été fabriqués selon une formule magistrale. Peu de préparations étrangères ont été utilisées : elles peuvent être importées seulement si aucun médicament alternatif n'est autorisé ou disponible en Suisse.

Tableau 4 : Nombre de préparations par type de préparation en 2020

	Nombre de préparations (principes actifs critiques entre parenthèses)
Préparations destinées aux animaux élaborées en Suisse	187 (64)
Préparations destinées aux êtres humains	123 (22)
Préparations provenant de l'étranger	24 (3)
Formule magistrale	10

Les trois classes de principes actifs utilisées en plus grande quantité étaient les sulfonamides (723 kg), les pénicillines (483 kg) et les dérivés de diaminopyrimidine (142 kg), suivies des céphalosporines (125 kg) (Tableau 5). Les sulfonamides et les dérivés de diaminopyrimidine (triméthoprime) agissent de manière synergique et sont donc souvent utilisés dans des préparations combinées. Les classes de principes actifs critiques utilisées en plus grande quantité étaient les fluoroquinolones (17 kg), suivies par les macrolides (10 kg) et les céphalosporines critiques de 3^e et 4^e générations (qui n'ont pas pu être présentées séparément).

⁸Les substances actives critiques sont celles des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 OMédV. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, les fluoroquinolones et les macrolides.

Chez les **chiens**, la plus grande quantité de principes actifs a été utilisée sous forme de pénicillines (293 kg). Une quantité importante de céphalosporines (116 kg) a aussi été utilisée. En troisième position, on trouve l'imidazole (96 kg), qui est prescrit pour lutter contre les microbes tels que les coccidies.

Chez les **chats**, les pénicillines (72 kg) représentaient la plus grande quantité de principes actifs, suivies par les céphalosporines (9 kg), les imidazoles (5 kg) et les tétracyclines (4 kg).

Les sulfonamides (716 kg) étaient la classe de principes actifs la plus utilisée chez les **équidés**, suivis des dérivés de diaminopyrimidine (142 kg) et des pénicillines (119 kg).

Tableau 5 : Quantités de principes actifs par classe d'antibiotiques et par espèce animale. Les classes d'antibiotiques critiques sont marquées d'une *.

	Chiens	Chats	Équidés	Total	Part
Aminoglycosides	2,4	0,8	36,6	39,9	2,3 %
Amphénicoles	0,6	1,5	0,7	2,9	0,2 %
Céphalosporines (de toutes les générations)	115,7	8,8	0,2	124,7	7,3 %
Dérivés de diaminopyrimidine	0,5	0,1	141,8	142,4	8,3 %
Fluoroquinolones*	9,5	2,5	4,4	16,5	1,0 %
Imidazole	95,6	5,4	< 0,1	101,0	5,9 %
Macrolides*	9,3	0,7	< 0,1	10,0	0,6 %
Pénicillines	292,9	71,9	118,5	483,3	28,3 %
Sulfonamides	6,2	0,8	715,9	722,9	42,3 %
Tétracyclines	6,9	3,9	43,9	54,7	3,2 %
Autres	7,2	2,3	< 0,1	9,5	0,6 %
Total	546,8	98,7	1 062,2	1 707,7	100,0 %

Autres = lincosamides, nitrofuranes et polymyxines

La plus grande quantité d'antibiotiques critiques a été utilisée chez les chiens (19 kg), en particulier les fluoroquinolones (9,5 kg) et les macrolides (9,3 kg). Dans l'ensemble, ces classes de principes actifs ont été utilisées en plus grande quantité chez les chiens que chez les chats et les équidés réunis.

Chez les équidés, la majorité des antibiotiques critiques utilisés étaient des fluoroquinolones (4,4 kg).

4.2 Quantités de principes actifs par motif de traitement

Chez les **chiens**, les plus grandes quantités de principes actifs ont été déclarées pour le traitement de maladies de la peau et des oreilles (171 kg) et d'infections orales et gastro-intestinales, y compris des dents (136 kg). Les quantités de principes actifs étaient nettement plus faibles pour les motifs de traitement suivants : opérations ou autres interventions (68 kg), maladies urogénitales (45 kg), symptômes/autres troubles (38 kg) et maladies infectieuses spécifiques (37 kg).

Chez les **chats**, les plus grandes quantités de principes actifs ont été déclarées pour les maladies de la peau et des oreilles (26 kg), les infections orales et gastro-intestinales, y compris des dents (18 kg) et les maladies respiratoires et cardiaques (13 kg).

Chez les **équidés**, la plus grande quantité de principes actifs a été déclarée pour le traitement des maladies de l'appareil locomoteur (313 kg). Une quantité presque aussi importante de principes actifs a été déclarée pour les opérations ou autres interventions (216 kg).

Tableau 6 : Quantités de principes actifs (kg) par motif de traitement et par espèce animale. Quantité totale de principes actifs et d'antibiotiques critiques (entre parenthèses)

	Chiens	Chats	Équidés	Total
Maladie de l'appareil locomoteur	22,3 (0,4)	5,5 (0,2)	312,7 (1,1)	340,5 (1,7)
Maladies urogénitales	45,4 (2,6)	9,2 (0,8)	27,7 (0,1)	82,3 (3,5)
Maladies de la peau et des oreilles	171,4 (2,4)	26,3 (1,5)	110,1 (0,2)	307,8 (4,1)
Mammite et autres maladies de la mamelle	1,9 (< 0,1)	0,2 (< 0,1)	6,3 (< 0,1)	8,5 (< 0,1)
Opération ou autre intervention	67,5 (0,9)	9,0 (0,3)	215,6 (1,0)	292,1 (2,2)
Infections orales et gastro-intestinales, y c. des dents	136,3 (8,8)	17,5 (1,7)	114,9 (0,9)	268,7 (11,4)
Maladies respiratoires et cardiaques	22,5 (0,9)	12,7 (1,1)	112,1 (0,4)	147,3 (2,4)
Maladies infectieuses spécifiques	37,2 (1,7)	9,7 (0,7)	81,9 (0,6)	128,8 (3,0)
Symptômes/autres troubles	37,6 (1,2)	7,5 (0,5)	71,4 (0,2)	116,5 (1,9)
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels	4,8 (0,2)	1,4 (< 0,1)	9,3 (< 0,1)	15,5 (0,3)
Total	546,8 (19,3)	98,7 (6,9)	1 062,2 (4,6)	1 707,7 (30,4)

5 Conclusions

Depuis octobre 2019, les cabinets vétérinaires doivent déclarer toutes les prescriptions d'antibiotiques au SI ABV. L'obligation de saisir ces données a pu être mise en œuvre rapidement et de manière fiable en dépit de la charge de travail supplémentaire pour les vétérinaires. La qualité des données doit cependant être encore améliorée. Des déclarations de prescriptions comportaient des quantités de principes actifs peu réalistes ou d'autres informations erronées ou peu réalistes, raison pour laquelle les vétérinaires sont priés, depuis le début de l'année 2021, de vérifier la qualité des données qu'ils ont saisies. Depuis mai 2021, ils reçoivent ainsi des retours concernant les données qu'ils enregistrent et l'on observe une amélioration constante de la qualité des données.

La quantité d'antibiotiques vendus en Suisse diminue depuis des années en médecine vétérinaire. En 2020, sur la base des données que les vétérinaires transmettent au SI ABV, il a été possible d'évaluer pour la première fois les chiffres relatifs aux traitements et les quantités de principes actifs utilisés dans les traitements antibiotiques administrés aux chiens, aux chats et aux équidés. La transmission de données relatives aux autres espèces animales se faisant encore sur une base volontaire, les données n'étaient pas toujours complètes et elles n'ont pas été évaluées dans le présent rapport. À l'avenir, les traitements concernant d'autres animaux de compagnie tels que les rongeurs de petite taille, les reptiles et les espèces exotiques devront aussi obligatoirement être déclarés.

Pour les chats, les chiens et les équidés, la grande majorité des prescriptions et la plus grande quantité de principes actifs concernaient des antibiotiques dits de première ligne. Cela montre que ceux-ci sont effectivement utilisés en priorité, conformément aux bonnes pratiques en matière de prescription.

Même si, à l'heure actuelle, il n'est pas possible répondre précisément à toutes les questions, les quantités annuelles prescrites pour les différentes classes de principes actifs et le nombre de traitements déclarés permettront à l'avenir de dégager des tendances et de fournir des indications importantes sur les domaines dans lesquels les mesures déjà prises sont efficaces et ceux dans lesquels des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour arriver à une utilisation adéquate. Les évaluations seront complétées chaque année. En intégrant le nombre de jours de traitement dans les analyses, il sera possible de corriger les erreurs induites par le système lors de la déclaration des traitements. Les présentes évaluations donnent aux vétérinaires de premières indications importantes sur les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles et nécessaires.